REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0640**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 9 et 17 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Présidente : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021

Décision n° CP-2021-0640

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Tassin la Demi Lune
objet :	**Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 9 et 17 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais**
service :	Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un bien situé 14 route de Brignais à Tassin la Demi Lune, dans le cadre d'une future opération d'urbanisme pour la constitution d'une réserve foncière.

Le bien est situé au sein de l'îlot délimité par la route de Brignais à l'est, l'avenue Charles de Gaulle au nord et le carrefour d'Alaï au sud, caractérisé par un tissu complexe et hétérogène, faisant l'objet d'une importante dynamique immobilière. Une étude de cadrage urbain, missionnée par la Métropole, a mis en évidence la nécessité, à terme, de développer le maillage mode doux, les espaces publics, les commerces et les logements, afin d'accompagner la requalification urbaine du secteur et d'anticiper les besoins en matière d'équipements induits par la forte croissance démographique enregistrée ces dernières années.

Le bien est situé sur l'emprise de l'emplacement réservé de voirie inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) sous le numéro 45 pour élargissement de voirie.

La Métropole s'est rendue propriétaire de 2 lots au sein de cette même copropriété.

II - Biens concernés

Il s'agit de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais à Tassin la Demi Lune cadastré AH 237 et appartenant à monsieur Antoine Ringot et se décomposant comme suit :

- un appartement de type T1/2 au premier étage avec mezzanine s'élevant sous toiture, correspondant au lot n° 17, avec les 92/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un stationnement extérieur, correspondant au lot n° 9 avec les 7/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot.

Aux termes du compromis, la Métropole acquerrait lesdits biens -biens cédés libres- pour un montant de 195 000 € ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 7 septembre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 195 000 €, des lots n° 9 et 17 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais à Tassin la Demi Lune et appartenant à monsieur Antoine Ringot, dans le cadre de la constitution de réserves foncières pour la future opération Carrefour d'Alaï.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2138 - fonction 581, pour un montant de 195 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 980 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.